

Du seul fait qu'ils sollicitent une inscription au collège Saint-Julien, les parents et les élèves en acceptent le règlement intérieur, tel qu'il est écrit.

M. / Mme et l'élève.....

Acceptent le présent règlement dans sa totalité.

Fait à, le

Signatures :

Du père, de la mère ou du représentant légal:

De l'élève:

=====

M. / Mme

Ont pris connaissance et acceptent les tarifs pratiqués dans l'établissement l'année scolaire 2021-2022 :

Contribution des familles : pour que notre établissement, contribue à plus de justice, le collège Saint-Julien a mis en place à compter de la rentrée 2019 un système de péréquation.

Il s'agit d'établir un barème de la contribution des familles progressif en 3 catégories qui correspondent à 3 degrés de quotient familial. **Aucun contrôle ne sera opéré par l'établissement. Ce choix restera confidentiel et en toute liberté pour chaque famille.** Il s'inscrit dans une démarche de solidarité.

Calcul du quotient familial : le quotient familial annuel est un ratio entre les revenus et le nombre de parts du foyer. Il suffit de diviser le revenu fiscal de référence par un nombre de parts. Ils sont consultables sur l'avis d'imposition 2020 soit revenus 2019.

Quotient familial	Catégorie	Contribution annuelle
Moins de 5 599 €	A	340 €
Entre 5 600 € et 6 499 €	B	356.20 €
Au-dessus de 6 499 €	C	372.40 €

Merci d'entourer la catégorie de votre choix : A (340 €) B (356.20 €) C (372.40 €)

Activités culturelles, frais de duplication, fournitures arts plastiques et technologie : **soit un total annuel de 96.10 €**

Les fournitures distribuées en début d'année	}	
Les livres de poche en fonction du programme	}	
Agenda	}	soit un total annuel de 34.50 €

Restauration : Prix du repas : **4.73 €** / Prix du repas occasionnel : **4.90 €**

Fait à, le.....

Signatures du père, de la mère ou du représentant légal :

